

Conseil d'école n°1

Vendredi 12 octobre 2018

Ordre du jour:

- A. Approbation du dernier conseil d'école
- B. Résultats des élections de représentants de parents
- C. Présentation du Conseil d'école (membres, modalités, attributions)
- D. Election de représentants à l'AG annuelle de la Caisse des écoles
- E. Règlement intérieur de l'école 2018- 2019
- F. Organisation de l'école
- G. Bilan des travaux (réalisés et à venir)
- H. Projet d'école
- I. Bilan coopérative scolaire

A. Approbation du dernier PV

B. Résultats des élections de représentants de parents

Nombre de parents inscrits : 553

Nombres de votants : 282

Suffrages exprimés :258

Votes nuls : 24

Taux de participation : 50.99 %

La liste Atide Virginie a donc été élue et les 12 sièges sont pourvus.

C. Présentation du Conseil d'école (membres, modalités, attributions)

- Les membres de l'assemblée se présentent à tour de rôle (enseignants, parents, élue du secteur).
- Rôle et attributions du conseil d'école (Article D411-2 du code de l'éducation, modifié par décret du 4 nov2013)

- 1) Vote le règlement intérieur de l'école
- 2) Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire
- 3) Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école notamment sur:

- a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
 - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;
 - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
 - d) Les activités périscolaires;
 - e) La restauration scolaire;
 - f) L'hygiène scolaire;
 - g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
 - h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République
- 4) Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école

5) En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école

6) Donne son accord

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401-4

7) Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur:

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers
- b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulé.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

- **Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.**

Modalités de délibération retenues et R.I. du Conseil d'Ecole pour cette année

Pas de quorum nécessaire pour que se tienne un Conseil d'École.

→ Vote : **vote à main levée**

- **Membres et nombre de voix :**

Un parent par classe maximum (12 voix) ;

14 enseignants de l'école (14 voix) ;

un Délégué Départemental Education Nationale (1 voix mais rare) ;

Un membre du RASED (1 voix) ;

L'Inspecteur de circonscription (1 voix) ;

Deux élus : un représentant du Maire (1 voix) ; un conseiller municipal (1 voix) ;

Soit un total de 30 voix au maximum

- **Dates des prochaines réunions:**

Vendredi 08/03/2019

Vendredi 02/07/2019

- Réunion exceptionnelle possible sur demande du Directeur, ou du Maire ou de la moitié au moins des membres permanents (15 personnes au minimum)

- **Ordre du jour :**

Communiqué par le président au moins 8 jours avant la date de la réunion.

- Points particuliers à faire savoir au Directeur au moins 3 jours avant.

- Durée d'exercice : 1 an jusqu'à renouvellement de ses membres.

Avec désignation des membres du bureau électoral pour l'année N+1 au troisième conseil d'école

- Procuration : une seule procuration par personne

C) Election de représentants à l'AG de la Caisse des Ecoles

Directrice : Yus Josie

Enseignants : Mme Ginet- Mme Adjevi – Mme Cassini

Parents : Mme Payet Florence

D) Règlement intérieur 2018- 2019

- Lecture du règlement actuel
- Modifications apportées sur la semaine scolaire, les horaires et l'organisation des APC

Intervention de Mme Payet Florence (parent):

- Lecture d'une lettre d'un parent concernant les conditions à la cantine :

Découverte du permis à points par les parents de CP. Les enseignants de CP doivent faire coller le règlement de la cantine et le permis à points dans les cahiers.

Le règlement de la cantine sera annexé avec le R.I

- concernant la sortie des classes :

problèmes de parking : demande l'ouverture du portail avec des horaires décalées avec l'école maternelle Bois de Nèfles et un conseil d'école extraordinaire pour modifier les horaires afin de faciliter la récupération des enfants.

Lors des grèves, les parents demandent d'effectuer une réduction du forfait cantine.

- Vote pour l'adoption du R.I :

Pour : 16

Contre : 1

Le règlement est adopté pour l'année 2018- 2019

E) Organisation de l'école

➤ Volet Administratif

Structure de l'école pour cette année scolaire

Mme Nativel Isabelle	CPa	25
Mme Perrine Anne	CPb	26
Mme Cécile Ricquebourg	CP/CE1	23
Mme Vélicité Isabelle	CE1a	26
Mme Cassini Karine	Ce1b	26
Mme Ginet-Nirlot Murielle	CE2a	28
Mme YusJosie /Mme Hoarau Emilie	CE2b	28
Mme Doris Lolita	CE2/CM1	28
M. Budel Loïc	CM1	29
M. Guillot Eric	CM1/CM2	26
Mme Adjevi Frédérique	CM2a	28
Mme Payet Hélène	CM2b	28
TOTAL	12 classes	321

➤ Volet Pédagogique

-Les APC (activités pédagogiques complémentaires) pour 2018/2019

Des groupes de 6 à 8 élèves environ sont constitués par l'équipe pédagogique et sous accord des parents car ce sont des activités facultatives

Les APC se déroulent :

- ❖ Le mardi et le jeudi : 11h30 - 12h15 ou 15h45 - 16h30
- ❖ Selon les enseignants, en fonction des élèves transportés par le bus
- ❖ Pour le CE2b le mardi de 11h30 à 12h15, assurée par Mme Hoarau
- ❖ Le choix de l'école a été de démarrer après la deuxième semaine lors des retours de période de vacances. Les parents sont prévenus de la fin des APC pour leur enfant.
- ❖ Total des heures : 36h annuelles
- ❖ L'aide aux élèves en difficulté est privilégiée

Une activité concerne une action du Projet d'École :

- ❖ le Blog de l'école pour tous les élèves assuré par Mme Payet avec un roulement des élèves sur l'année (CE2,CM1, CM2)

Un petit mot de rappel sera transmis aux parents dans le but de les sensibiliser au blog de l'école.

- Les langues vivantes étrangères

L'anglais est enseigné dans toutes les classes du CP au CM2 par chaque enseignant.

Une méthode commune a été choisie par l'équipe pédagogique (« Hop In ») afin d'améliorer l'efficacité de cet enseignement

--> demande d'une cartographie à Mme Delpierre (principale du collège Bois de Nèfles) concernant l'apprentissage des langues étrangères au collège.

L'an dernier M. Payaud est intervenu dans les classes de CM2 pour une initiation à l'allemand.

- L'EPS

- La mairie a mis à disposition de l'école un intervenant diplômé d'un BE en Football(M. Joachin Didier)

Les élèves de CE2 (2 classes) sont concernés pour cette activité qui a lieu sur le terrain de football le jeudi matin.

- Natation

Poursuite du plan « savoir nager » pour les élèves du CM2 avec mise à disposition de maîtres-nageurs, les enseignants ayant alors en charge les élèves de niveau supérieur, l'objectif de la fin du cycle 3 étant le niveau 3 selon le référentiel académique.

Cette année les CM1 bénéficient également d'un créneau piscine;

Les parents ont été sollicités pour accompagner. Un agrément leur a été délivré par la conseillère pédagogique Sport.

Les CP et les CE1 ont également obtenu des créneaux piscine.

Les séances ont lieu à la piscine du Moufia ou à Aquanord.

Elles débuteront après les vacances d'octobre.

Des bus sont mis à disposition par la municipalité.

-PPRE, PAP, PPS, SRAN : rappel sur le fonctionnement de ces différents outils utilisés pour aider l'enfant dans les apprentissages

- PAI(pour les enfants de maladies chroniques nécessitant la prise de médicaments sur le temps scolaire)

- Le projet d'école

Principales actions pour cette année scolaire

—« Liaison inter-degrés maternelle/élémentaire et élémentaire/collège »

Des conseils École-Collège auront lieu tout au long de l'année scolaire notamment pour mettre en place des actions communes et des progressions sur le cycle dans tous les domaines d'enseignement.

C'est également des moments d'échange entre les établissements (les CM1 et CM2 ont cette année des projets communs avec les classes de 6ième de Bois de Nèfles)

Possibilité d'intervention du professeur d'allemand dans les classes de CM2.

-« FLUENCE » : outil visant à améliorer la fluidité en lecture orale et l'augmentation du MCLM (Nombre de mots correctement lus en 1 minute). Du CE1 au CM2 durant toute l'année scolaire. Mme Erudel Véronique est la coordonnatrice de ce projet pour notre secteur. Pour le CP, ce sont les tests OURA qui sont utilisés afin de faire progresser les élèves en lecture.

- BLOG de l'école : vous permet de suivre les activités dans les classes mais aussi de vous informer sur l'école et son fonctionnement. Les commentaires des familles nourrissent ce blog et il s'avère que peu de parents s'investissent dans cette action. Le blog pourrait disparaître si aucun effort n'est fait pour le faire vivre.

– « Stage de réussite (ancien SRAN:stage de remise à niveau) » : priorité donnée aux élèves de Cycle 3 ; groupe de 5 à 6 élèves suivant les stages proposés tout au long de l'année scolaire si besoin. Une autorisation parentale est requise pour ces stages qui se déroulent pendant les vacances scolaires. Ces stages sont assurés par des enseignants volontaires

- Différentes actions

- **Ecrire, comparer et échanger (CM1-CM2-6ième) et Imaginons la ville (CM1/CM2) ne sont plus reconduites**
- **Défi lecture (CM1-CM2-6ième)**
- **Concours mathématiques Euréka (2 classes de Cm2 et 2 classes de 6ième)**
- **Réalisations et créations d'objets scientifiques et technologiques au cycle 2**
- **L'aventure du sucre à la Réunion ou l'Histoire de notre île racontée à travers celle du sucre (cycle 3)**
- **Concours d'écriture Imazine avec l'association Lilomots**
- **Concours Défense et illustration de la langue française AMOPA**
- **Ecole et cinéma (Ce1 et CM1/CM2)**
- **Ephemart**
- **La grande lessive (2ième édition) (Cycle 2 et 3)**
- **Silence on lit (cycle 2 et 3)**
- **Photographier le LandArt**
- **Calendrier National OCCE**
- **Une école, une chorale**
- **De la terre au bronze**

- Volet numérique :

- **Défis WEB : Thème du développement durable (Les océans)**
- **Le plaisir de lire et d'écrire (projet numérique pour les 2 cycles)**

- Projet de classes transplantées

- ✓ Le volcan (CM1)
- ✓ Le Centre Jacques Tessier (CM2)
- ✓ L'observatoire des Makes (CE2)
- ✓ Centre du brûlé (CP et CE1)

- Plusieurs sorties pédagogiques sont prévues pour cette année scolaire. Elles sont entièrement financées par la coopérative scolaire. Lors de cette sortie, tous les élèves sont assurés par la couverture OCCE.

- Partenariat avec la serre pédagogique devrait se poursuivre cette année (De la graine à la récolte, fabrication de compost...)

➤ Volet éducatif

❖ L'accompagnement éducatif

- Présentation du dispositif et les moyens alloués à l'école pour cette année scolaire :
2 heures par semaine

Pour information : 193h en 2015-2016

219 h en 2016-2017

235 h en 2018-2019

- Budget de 1190 euros pour l'achat de matériel pédagogique cette année.

- Des actions, en faveur de l'aide aux apprentissages, seront mises en place à partir de la période 2 par des enseignants volontaires.

- Sélection des élèves à qui sera proposée une inscription.

❖ Les activités périscolaires sur la pause méridienne (ARE)

- Théâtre

- Les échecs

- Anglais

Il est prévu des "Jeux de cour" avec M. Eric Isana.

Les parents constatent un manque de transparence de la mairie quant aux activités péri-scolaires sur la pause méridienne.

➤ Volet Sécurité

❖ Exercice d'évacuation incendie

❖ Exercices PPMS (plan particulier de mise en sûreté)

- PPMS "Risques majeurs" pour nous c'est le risque inondation

- PPMS "Attentat-intrusion"

- PPMS "Alerte à la bombe"

La volonté a été de séparer les risques majeurs pour lesquels nous sollicitons les pompiers et l'alerte à la bombe/l'intrusion pour lesquelles nous sollicitons la police.

F) Bilan des travaux

La directrice reprend la liste de travaux

Projection du document récapitulatif

Diverses propositions :

- * faire installer un frein pour la fermeture du portillon d'entrée.**
- *mission pour les emplois civiques de gérer la circulation lors de l'accueil et de la sortie des classes afin de sécuriser ces moments de la journée.**
- *relancer le courrier concernant l'aménagement du parking**

La directrice a eu la visite des responsables mairie (le 11 octobre) qui réfléchissent à une modification de l'entrée de l'école et à l'aménagement d'un parking qui se situerait près de la maternelle, espace le plus proche disponible.

G) Bilan coopérative scolaire par la mandataire (Mme Payet Hélène)
(projection du bilan de la coopérative)

La Mandataire remercie l'ensemble des familles (aussi nombreuses que les années précédentes) ayant versé une participation de 11 euros en ce début d'année scolaire .

Cette somme ajoutée au solde restant de l'année précédente

- a permis de régler l'adhésion obligatoire à la coopérative centrale (comprenant l'assurance de l'école)

- et permettra d'accompagner les projets des 12 classes de l'école à hauteur de 500 euros maximum durant l'année scolaire 2018/2019.

***projet de vente de gâteaux (chaque classe ne participera qu'une fois)**

➤ **première vente le 9 novembre 2018 (classes de CM2)**

Ces différentes attributions ont été proposées et votées lors d'un 1^{er} conseil de coopérative tenu au cours de la 1^{ère} période et auquel ont participé l'ensemble des enseignants de même que trois élèves délégués.

La présidente

J. Yus

La secrétaire

K. Cassini